

Diversité des langues, typologie linguistique et abstraction

Alain Lemaréchal

Citer ce document / Cite this document :

Lemaréchal Alain. Diversité des langues, typologie linguistique et abstraction . In: Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 156e année, N. 1, 2012. pp. 21-41;

doi : <https://doi.org/10.3406/crai.2012.93371>

https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2012_num_156_1_93371

Fichier pdf généré le 18/03/2019

COMMUNICATION

DIVERSITÉ DES LANGUES, TYPOLOGIE LINGUISTIQUE ET ABSTRACTION,
PAR M. ALAIN LEMARÉCHAL

À l'origine de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler les sciences du langage, les grammairiens – entre autres ceux de l'Antiquité – ne s'intéressaient qu'à leur langue maternelle, éventuellement à quelques variétés anciennes et dialectales de celle-ci¹. À plus forte raison, les philosophes, quand ils réfléchissaient sur le langage, n'avaient guère à l'esprit que leur langue maternelle, qu'ils prenaient pour une image non problématique du fonctionnement du langage humain. Il faut attendre les Temps modernes pour voir apparaître, presque en même temps, les premières grammaires de langues vernaculaires européennes et extra-européennes, et attendre le début du XIX^e siècle pour assister à l'éclosion, en même temps et en partie chez les mêmes auteurs, de la grammaire comparée et de la typologie.

La situation actuelle reste l'héritière de celle de départ : d'un côté, quelques langues hégémoniques qui bénéficient d'une analyse extrêmement poussée de tous leurs aspects et qui servent également de fondements à la majeure partie des théorisations les plus abstraites et, de l'autre côté, un nombre considérable de langues (plus de 6900, dit-on) dont 80% n'ont jamais été décrites sérieusement et dont la plupart auront disparu avant de l'être. Nous ne dirons rien ici des problèmes de culture et d'identité que pose cette disparition, nous soulignerons seulement qu'avec cette disparition, c'est l'objet même de la linguistique, la base même de notre réflexion sur le langage, à savoir la connaissance du langage humain à travers les langues naturelles, qui sera amputée. Nous prendrons un exemple : les quelque 400 langues regroupées sous le nom de

1. Le corps du présent article reprend, à peu près inchangée, la communication lue à l'Académie le 6 janvier 2012. On trouvera en note le contenu de l'exemplier que nous avons distribué lors de la séance ; nous avons inclus, également en note, des compléments pour partie inspirés par les remarques qui nous ont été faites au cours de la discussion. Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à MM. A. Crépin, Ch. de Lamberterie, G. Lazard, R. Martin, B. Pottier pour leurs observations et suggestions. Nous remercions également M^{mes} et M. A. Henri, J.-P. Chambon et C. Secretan pour leur lecture attentive et leurs commentaires.

« langues papoues » (Nouvelle-Guinée), mais qui appartiennent à une douzaine, si ce n'est une vingtaine de familles distinctes, ne commencent à être un peu connues que depuis trois décennies : or, ce sont des phénomènes inconnus des autres langues que l'on découvre et qui peuvent amener à remettre en cause les théorisations antérieures, dans des domaines aussi bien étudiés que la subordination par exemple. Les linguistes spécialistes d'une seule langue ne peuvent avoir une claire conscience de l'importance de cette diversité, et de l'enjeu que constitue sa prise en compte pour l'image que l'on se fait du langage humain. La typologie, par le renouveau qu'elle a connu à partir des années 1960, a joué un rôle historique essentiel en donnant toute sa visibilité à la diversité des langues naturelles, et cela, entre autres, en opposition avec la grammaire universelle de Chomsky et avec la linguistique formelle, toutes deux plus ou moins influencées par le traitement informatique des langues.

L'objet de notre exposé sera d'abord de rendre sensible cette diversité des langues à travers quelques exemples où la connaissance que nous avons de nos langues et de langues qui leur ressemblent peut nous faire prendre pour universels des traits qui sont des idiosyncrasies ; on découvre alors que ce sont nos pronoms relatifs, nos conjonctions de subordination, nos prépositions, nos déclinaisons, nos verbes « être » et « avoir » qui, une fois comparés à leurs équivalents dans des langues de type vraiment différent, apparaissent « exotiques ». Cela sera aussi, et surtout, l'occasion de poser le problème de la comparabilité des langues et de définir le rôle que doivent y jouer abstraction et formalisation.

On oppose souvent « linguistique des langues » et « linguistique formelle », comme si de la première relevaient les basses besognes de la description des langues et de l'accumulation encyclopédique des savoirs sur elles, et qu'à la seconde, inaccessibles à la première, revenaient la rigueur et le fin mot de la mise en forme et de l'explication des phénomènes. Nous soutiendrons, au contraire, que la typologie ou plutôt une linguistique de la diversité des langues amène, par sa nature même, à une abstraction de plus en plus grande au fur et à mesure qu'on accroît cette diversité ; plus on étend le corpus des langues que l'on exploite, plus on augmente la diversité des systèmes pris en compte, et plus on est contraint à l'abstraction².

2. Il ne suffit donc pas de dire que « la syntaxe ne peut progresser que sur la base d'une collaboration entre des linguistes mettant l'accent sur la formalisation de la description de langues déjà

Non seulement on est contraint à l'abstraction pour dépasser la diversité, mais on est amené à multiplier les paramètres pour cerner cette diversité.

Nous soutiendrons, par ailleurs, que l'épistémologie saussurienne (en particulier la théorie du signe tel que Ferdinand de Saussure l'a défini), même si elle conçoit chaque langue comme un système fermé sur lui-même au sein duquel chaque signe ne tient sa valeur que de son opposition aux autres signes de la même langue, non seulement n'exclut nullement, comme on a pu le prétendre (Haspelmath³), la comparaison inter-langue, mais qu'elle en est, par son fondement qui est la distinctivité, la condition même, et nous fournit, par sa théorie du signe, l'outil pour isoler atomes de sens et atomes de forme diversement associés selon les types de langues.

Pour illustrer notre propos, nous reviendrons sur quelques domaines qui nous ont occupé depuis le début de nos travaux :

1) le problème de la copule et la question du caractère prédicatif de parties du discours autres que le verbe, en particulier de la prédictivité des noms ;

2) le problème des complétives et de leurs équivalents (noms d'action, infinitifs, etc.), ce qui fait l'unité des différentes constructions étant à décrire en termes abstraits d'orientation vers l'action ou l'événement et d'entités d'ordre supérieur à un ;

et 3) le problème de l'expression des rôles sémantiques (tels qu'agent, patient, destinataire, etc.) non seulement à travers cas et prépositions, mais aussi à travers les moyens beaucoup plus exotiques que constituent les applicatifs et les constructions verbales sérielles.

Dans les trois domaines, si l'on cherche à dépasser la diversité des moyens auxquels recourent les différents types de langues et, en même temps, à cerner ce qui fait cette diversité, on est conduit,

bien documentées, et d'autres mettant l'accent sur une observation systématique de la diversité des structures syntaxiques » (D. Creissels, *Syntaxe générale : une introduction typologique*, 2006, I, p. 5) – collaboration évidemment tout à fait souhaitable – ; l'observation de la diversité impose une abstraction qui lui est propre ; le rôle de la linguistique des langues – descriptive et typologique – ne saurait se limiter à fournir un champ de vérification à des théories élaborées sans elle, élaboration dont seraient seules capables les linguistiques prétendues « formelles ».

On peut même dire que cette abstraction est plus légitime que celle que visent les linguistiques formelles élaborées le plus souvent à partir d'une seule langue, ou d'un petit nombre de langues qui se ressemblent, puisque l'abstraction dont nous parlons, qu'impose la prise en compte de la diversité, tend à embrasser la totalité de l'objet même de la linguistique, à savoir la totalité des manifestations du langage humain que sont les langues naturelles.

3. M. Haspelmath, « Pourquoi la typologie des langues est-elle possible ? », *Bulletin de la Société linguistique de Paris* CIV/1, 2009, p. 19 *sqq.*

à la fois, à un niveau d'abstraction supérieur et à une atomisation maximale du signifiant, auquel fait face une atomisation non moins radicale des signifiés, en atomes de signifiés, c'est-à-dire, pour ne pas les nommer, en sèmes, représentables idéalement sous forme de fonctions prédicatives logiques et de variables, et autres représentations abstraites que nous fournissent les théories modernes de la signification.

Arrêtons-nous d'abord sur notre premier exemple. Il concerne la prédication : certaines langues possèdent ce qu'on appelle une copule ; dans une partie d'entre elles, cette copule est un verbe (le verbe *être* en français). D'autres langues n'ont rien. La prise en compte de ces deux situations oblige à modifier la théorie de la prédication : à voir, entre autres, qu'elle est attachée non à un éventuel verbe « être » ou à un autre type d'élément copulatif, mais aux parties du discours lexicales elles-mêmes – verbes, mais aussi adjectifs, noms, syntagmes prépositionnels – qui fournissent le prédicat en l'absence de copule aussi bien qu'en présence d'une copule. Cela amène à se poser la question – pour paraphraser le titre de notre contribution aux *Mélanges* offerts à notre collègue Riegel de Strasbourg – : mais à quoi peut donc bien servir la copule⁴ dans les langues qui en ont une (alors que d'autres s'en passent) ?

En effet, dans certaines langues, d'autres parties du discours que le verbe peuvent exercer la fonction de prédicat syntaxique sans intervention d'un élément copulatif, verbe « être » ou autre : les adjectifs, les noms, et même les syntagmes adpositionnels, les adverbes de repérage local ou temporel, etc. ; pour « Paul est boulanger », on dit « Paul boulanger » (ou « boulanger Paul », selon l'ordre des mots de la langue) ; pour « Paul est blond », on dit « Paul blond » ou « blond Paul » ; pour « le livre est sur la table », on dit « le livre sur la table », ou « sur la table le livre » ; pour « la fête a lieu demain », « la fête demain » ou « demain la fête »⁵ ; et cela dans les énoncés

4. Cf. A. Lemaréchal, « Mais à quoi peut donc bien servir la copule ? », dans *Par monts et par vaux. Itinéraires linguistiques et grammaticaux* (= *Mélanges ... Riegel*), C. Buridant, G. Kleiber et C. Pellat (éd.), Paris, Peeters, 2001, p. 235-242, et Id., « “Être” et “avoir” à travers les langues : typologie et théorisation », *Lalies* 31, 2011, p. 179-217.

5. Tagalog :

<i>p-um-atay</i>	<i>ang sundalo</i>	« le soldat	a tué	(qqn) »
<i>ma-talimo</i>	<i>ang bata</i>	« l'enfant	est	intelligent »
<i>doktor</i>	<i>ang Aleman</i>	« l'Allemand	est	médecin »
<i>sa Maynila</i>	<i>ang parada</i>	« le défilé	a lieu	à Manille »
<i>bukas</i>	<i>ang parada</i>	« le défilé	a lieu	demain »
Prédicat	Sujet			

déclaratifs les plus ordinaires, et non dans des exclamations ou autre, du type de français « Très joli, ce tableau ! ». On voit que ces langues se passent tout à fait de verbe « être » ou autre copule, et que la prédication a bien lieu : les énoncés sont corrects et complets, les noms, les adjectifs, les syntagmes prépositionnels, les adverbes sont prédicats⁶. Non seulement les énoncés non verbaux fonctionnent très bien sans copule, mais on peut distinguer les mêmes types de prédicats⁷, que les énoncés présentent ou non une copule. « Paul est boulanger » exprime un prédicat d'inclusion, par lequel on exprime que Paul a les caractéristiques requises⁸ pour être inclus dans la classe ouverte d'entités désignée par « boulanger », mais il en va tout autant pour les langues où l'on dit « Paul boulanger » ou « boulanger Paul », la copule n'y est pour rien ; c'est le fait que « boulanger » soit un nom commun qui compte : désigner une entité par un nom commun, c'est l'inclure dans une classe et c'est le nom commun en tant que tel qui exprime par lui-même cette prédication d'inclusion. De même pour « Paul est blond » où « blond » exprime un prédicat de propriété : « Paul blond » ou « blond Paul » en font autant ; c'est l'adjectif lui-même qui est un prédicat de propriété, la copule n'y est pour rien. De même, aucune différence du point de vue de la prédication entre « le livre est sur la table » dans une langue où « est » est nécessaire et « le livre sur la table » ou « sur la table le livre » dans une langue sans verbe « être », ou bien dans une langue où « être » n'est pas nécessaire –, car, ce qui compte du point de vue de la typologie et de la linguistique générale, c'est la non-nécessité de la copule – ; dans un tel énoncé, aucune différence entre une langue

nahuatl :

<i>ni-</i>	<i>miqui</i>	« je dors »	<i>ni-</i>	<i>mexicatl</i>	« je suis mexicain »
<i>ti-</i>	<i>miqui</i>	« tu dors »	<i>ti-</i>	<i>mexicatl</i>	« tu es mexicain »
PersSujet	Verbe		PersSujet	Nom	

On doit souligner qu'il ne s'agit nullement de cas d'indistinction verbo-nominale : la morphologie, la syntaxe aussi bien que la sémantique des noms et des verbes sont tout à fait distinctes dans ces deux langues agglutinantes, mais le fait de pouvoir ou non fournir un prédicat syntaxique ne figure pas au nombre des traits qui distinguent ces deux parties du discours ; ce qui les distingue relève de la voix et de la diathèse, de l'aspectualité, etc. On rappellera aussi que, quand on traite de parties du discours, on doit toujours préciser de quel niveau de segmentation on parle, racines, radicaux, bases ou thèmes, ou mots, ou syntagmes – une partie des bases est non spécifiée, comme dans beaucoup de langues – et s'interdire aussi toute « projection » d'oppositions catégorielles d'un niveau sur l'autre.

6. Cela, en fait, les logiciens le savent depuis longtemps.

7. Tagalog	Français	Type de prédicat
<i>doktor ang Aleman</i>	<i>l'Allemand est médecin</i>	Préd. d'inclusion
<i>ma- talimo ang bata</i>	<i>l'enfant est intelligent</i>	Préd. de propriété
<i>sa Maynila ang parada</i>	<i>le défilé a lieu à Manille</i>	Préd. de repérage local
<i>bukas ang parada</i>	<i>le défilé a lieu demain</i>	Préd. de repérage temporel

8. Voir G. Kleiber, *La sémantique du prototype*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.

à copule et une langue sans : c'est la préposition « sur » qui repère le « livre » par rapport à son repère « table » : la préposition est un prédicat à deux places d'argument, comme un verbe bivalent à deux actants⁹, le premier argument de l'adposition (cela peut être étendu aussi bien aux marques de cas) est l'élément à repérer, le second le repère ; la copule n'y est pour rien.

Le verbe « être » (ou tout autre élément copulatif) n'est pour rien dans la prédication ; la copule ne sert à rien, en tous cas pas à la prédication ! À quoi sert-elle alors ? Qu'est-ce qui rend nécessaire la copule dans les langues où elle l'est ? Ce n'est pas le lieu de développer ce qui, à notre avis, l'explique : dans des langues comme le français ou le latin, le marquage fusionnel, dans les formes verbales, de la personne, du temps, du mode, fait que la présence d'une copule verbale est nécessaire dès qu'on doit employer une personne autre que la troisième, un temps autre que le présent ou un mode autre que l'indicatif, c'est-à-dire dès qu'on doit indiquer une personne, un temps, un mode marqué, et non plus les personne, temps, mode non marqués que sont les 3^e pers., présent, indicatif, etc. : dans ces conditions, seule la forme de 3^e sg du présent de l'indicatif « est », ne sert à rien dans ce type de langues ; ce qui explique enfin que même « est » devienne obligatoire, c'est une pression tendant à la régularisation du paradigme par extension même à ce cas de l'emploi de la copule¹⁰. La copule est, dans ces conditions, un simple support des marques de personne, temps, aspect et/ou mode ; on revient par là à une position ancienne.

9. Comme on le voit, nous employons à la fois les termes d'« argument » (et de « place d'argument ») et d'« actant ». Quand il s'agit de verbes, on pourrait croire que ces termes font double emploi. Dès qu'on parle d'une préposition, il serait difficile, et source de confusion, de considérer son régime comme un actant de cette préposition. Il devient impossible d'employer « actant » pour désigner le x (« variable individuelle ») qui vérifie le prédicat sémantique *boulangier*(x), de même que le premier des deux éléments qu'une préposition met en relation dans une notation (schématique) comme *Prép*(x, y). De même, un terme comme « actant » est tout à fait impropre à représenter le contenu propositionnel exprimé par *il n'a pas répondu à toutes les questions* dans *intelligemment*, *il n'a pas répondu à toutes les questions*, proposition qui constitue pourtant un argument du prédicat « intelligent » présent dans *intelligemment*. Enfin, « actant » ne peut être utilisé pour désigner une des « variables individuelles » instanciant les « places d'argument » d'un rôle sémantique conçu comme un prédicat relationnel, ou de tout autre sème conçu comme un prédicat sémantique. Même quand il s'agit de verbes, il importe de distinguer clairement les places d'argument qui sont internes à la valence du verbe et définitoires de celle-ci, des éléments qui l'instancient sous la forme de marques de conjugaison intraverbales ou/et sous la forme de syntagmes externes au verbe : dans *entre !*, il y a autant de places d'argument, ayant les mêmes spécifications reçues de la base verbale, que dans *Paul entra dans le bureau* (x est un mobile et y une portion d'espace sous-catégorisée comme lieu, lui-même sous catégorisé comme ayant un intérieur, etc.). Ce sont là des sèmes inhérents à *entrer* en français.

10. Cf., en dernier lieu, A. Lemaréchal, « “Être” et “avoir” à travers les langues : typologie et théorisation », *op. cit.* (n. 4), p. 179.

C'est le moment de rappeler un principe heuristique – un point de méthode – essentiel à nos yeux : quand, pour un phénomène donné, on est confronté à des langues ou des structures présentant une marque, ou tout autre élément particulier, et des langues ou des structures qui ne présentent pas cet élément (comme, par exemple, des langues ou des structures « à verbe être » et des langues ou des structures « sans verbe être »), on doit partir des « langues ou structures sans » pour expliquer les « langues ou structures avec », c'est-à-dire expliquer d'abord ce qui fait que la « structure sans » fonctionne en l'absence même de l'élément considéré, et, ensuite seulement, ce qu'ajoute cet élément là où il est présent, et non pas suivre le chemin inverse, le chemin le plus souvent suivi par les grammairiens et les linguistes, qui tend à expliquer les « structures sans » à partir des « structures avec ».

Nul opérateur caché, nulle copule abstraite¹¹ ; la prédication est associée aux éléments du lexique, et les différents types de prédicats sont associés aux différentes classes d'unités lexicales, c'est-à-dire aux parties du discours – pour reprendre le terme traditionnel qui nous a été légué par les grammairiens de l'Antiquité –, et à leurs sous-catégories ; c'est une propriété des catégories d'unités. Avec ces catégories sont également stockées les contraintes, propres à chaque langue : nécessité ou non d'une copule quand la prédication syntaxique est assurée par un adjectif, un nom, un syntagme prépositionnel. Tel comportement commun à un ensemble de langues dans un domaine particulier définit un type de langues dans ce domaine : ce que nous avons reconnu dans ces langues sans copule, c'est le type des langues appelées « omniprédicatives » par Michel Launey¹², au sens « de langues où toutes les parties du discours peuvent exercer la fonction prédicative » ; mais, plutôt que d'« omniprédicativité », nous croyons préférable de parler de « multiprédicativité » comme l'a proposé Agnès Henri dans sa thèse, récemment publiée¹³, et que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a jugée digne du Prix Émile Benveniste. En effet, même en nahuatl, langue à propos de

11. Cf. A. Lemaréchal, « Mais à quoi peut donc bien servir la copule ? », *op. cit.* (n. 4), p. 235-237.

12. Après avoir proposé « pan-prédicativité » dans sa thèse de 1986, « omniprédicativité » apparaît, nous semble-t-il, dans « La logique omniprédicative dans la syntaxe nahuatl », *Lalies* 10, 1992, p. 218, et dans son livre de 1994, *Une grammaire omniprédicative. Essai sur la morphosyntaxe du nahuatl classique*, Paris, CNRS Éditions. Pour l'exemplification, voir M. Launey, *Introduction à la langue et à la littérature aztèques*, I, Paris, L'Harmattan, 1979, p. 26 *sqq.*

13. A. Henri, *Le sungwadia. Éléments de description d'une langue du Vanuatu*, n° CVII de la « Collection linguistique » de la Société de linguistique de Paris, 2011, p. 238.

laquelle M. Launey a forgé « *omniprédicatif* », il est inexact de dire que *toutes* les parties du discours majeures sont prédicatives ; l'essentiel est que d'autres parties du discours que le verbe puissent exercer la fonction de prédicat syntaxique, en tout premier lieu les noms, mais aussi, selon les langues, les adverbes et syntagmes adverbiaux, etc. – ce qui a fait l'objet de notre premier article, de 1982¹⁴. Nous savons que l'usage que nous faisons du terme, sinon de l'idée, d'« *omniprédicativité* », suscite certaines réserves de la part de Gilbert Lazard¹⁵ ; nous pensons que l'existence de langues « *multi-prédicatives* » fait prendre conscience que c'est l'existence d'une copule obligatoire qu'il faut expliquer et qui est « *exotique* ». Le niveau d'abstraction et la reconnaissance des types de langues dans tel domaine particulier garantissent en outre la non-ethnocentricité de l'analyse au niveau de la linguistique descriptive.

Notre second exemple sera celui des complétives compléments de verbes de « *penser* » et autres verbes de « *cognition* ». Qu'y a-t-il de commun entre un *que* + P comme en français (*je sais que Paul est arrivé*), ou un simple enchâssement sans subordonnant comme en anglais, et un « *je sais l'arrivée de Paul* », comme en turc¹⁶, où la subordination n'est plus assurée au niveau de l'ensemble de la proposition plus ou moins laissée telle quelle, mais au moyen d'une forme verbale spécialisée, une forme non finie du verbe¹⁷ : infinitif, nom d'action, etc. Ce qui est commun aux deux constructions, c'est que l'ensemble constitué par la proposition telle qu'elle est enchâssée ou par le nom verbal accompagné de ses compléments désigne un événement, un état de chose, « *le fait d'arriver* » – ce qu'on appelle, depuis Lyons 1977, une entité d'ordre supérieur à un, ce que nous avons appelé « *forme verbale orientée vers l'action* ou

14. A. Lemaréchal, « Sémantisme des parties du discours et sémantisme des relations », *Bulletin de la Société linguistique de Paris* LXXVII/1, 1982, p. 1-39.

15. Ce dernier est revenu récemment sur la question dans sa contribution aux *Mélanges... Willems* (« Typologie abstraite de la relation nom-verbe », à paraître) : nous ne croyons pas qu'on puisse traiter cette question seulement en termes d'opposition verbo-nominale, d'échelle et de continuum – même si, effectivement, dans les langues multiprédicatives, un plus ou moins grand nombre de parties du discours peuvent exercer la fonction de prédicat syntaxique sans élément copulatif –, il faut expliquer pourquoi l'ajout d'une copule peut devenir nécessaire dans tel ou tel type d'énoncé, entre autres selon la nature de la partie du discours exprimant le prédicat sémantique.

16. Voir ci-dessous, pour les exemples, la note 24.

17. « Non finie » est préférable à « non conjuguée », particulièrement dans le cas des noms d'action en *-dlk* et en *-mE* du turc qui se conjuguent en personne selon le sujet au moyen des suffixes personnels possessifs, et s'opposent en termes de modalité, en tant que REALIS (nom en *-dlk*) vs IRREALIS (nom en *-mE*).

l'événement »¹⁸, par opposition aux formes finies du verbe ou à des formes non finies comme les participes, adjectifs verbaux, etc., qui, eux, restent orientés vers un participant de l'action¹⁹.

Nous croyons nécessaire de nous arrêter sur cette idée d'entités d'ordres différents (appartenant à des calculs d'ordres différents). Il nous semble extrêmement efficace, aussi bien pour la description de langues particulières que pour les généralisations typologiques, d'adopter la distinction entre ordres d'entités telle qu'elle a été importée en linguistique par Lyons 1977, dans la ligne de Reichenbach (1947), un logicien et philosophe du langage, notons-le²⁰. En bref, pour paraphraser Lyons²¹, les entités du premier ordre sont des objets concrets qui peuvent être définis comme des portions d'espace, elles-mêmes repérables dans l'espace²² ; on peut dire des entités du premier ordre qu'elles existent. Les entités du second ordre sont des portions de temps – des événements, donc – repérables dans le temps ; on peut dire de ces entités du second ordre qu'elles ont lieu – nous en avons déjà rencontré une illustration avec le mot « fête » dans notre exemple « la fête demain »/« demain la fête » ou « la fête a lieu demain », « fête » est repéré par le prédicat

18. Cf. A. Lemaréchal, « Extension possible de la notion d'orientation aux subordonnées complétives et à leurs équivalents », *Bulletin de la Société linguistique de Paris* LVII/1, 1992, p. 1-35.

19. Outre la différence entre ordres de calcul, et, de là, entre ordres d'entités, la notion d'orientation introduit l'idée qu'il y a promotion ou bien d'un participant, ou bien de l'action elle-même en tant que telle ou en tant que proposition ; par ailleurs, cette orientation peut caractériser aussi bien des formes verbales que des complétives à complémenteur (subordonnant) du type de français *que*, que des noms abstraits proprement dits, de même que l'orientation vers un participant à l'action, agent, patient, destinataire, etc., peut caractériser aussi bien des subordonnées relatives à pronom relatif, des participes et des adjectifs verbaux, ou de véritables noms d'agent, de patient, de destinataire (cf. A. Lemaréchal, *Les parties du discours. Syntaxe et sémantique*, 1989, Paris, Presses Universitaires de France, p. 105 sqq., 120 sqq.).

20. Que serait la linguistique sans l'apport des logiciens et des philosophes du langage, sans « actes de langage », « maximes de la conversation », etc., autant de phénomènes que les linguistes auraient bien pu et dû découvrir tout seuls ?

21. Cf. John Lyons (*Semantics*, I, Oxford, Oxford University Press, 1977, p. 442-445) : « Physical objects are what we will call first-order entities (...) First-order entities are such that they may be referred to, and properties may be ascribed to them, within the framework of what logicians refer to as first-order languages (e.g., the lower predicate-calculus) (...) By second-order entities we shall mean events, processes, states-of-affairs, etc., which are located in time and which, in English, are said to occur or take place, rather than to exist ; and by third-order entities we shall mean such abstract entities as propositions, which are outside space and time (...) Whereas second-order entities are observable and, unless they are instantaneous events, have a temporal duration, third-order entities are unobservable and cannot be said to occur or to be located either in space or in time. Third-order entities are such that 'true' rather than 'real', is more naturally predicated of them ; they can be asserted or denied, remembered or forgotten ; they can be reasons, but not causes ; and so on. In short they are entities of the kind that may function as the objects of such so-called propositional attitudes as belief, expectation and judgement. »

22. C'est-à-dire par rapport à des lieux qui, quant à eux, sont des portions d'espace particulières ne se définissant que par cette fonction de repérage spatial.

« demain ». Les entités du troisième ordre sont des propositions repérées comme appartenant à un monde possible, réel ou contrefactuel, etc. ; on peut dire de ces entités qu'elles sont vraies ou fausses, bien ou mal, etc., tous des prédicats exprimant une évaluation propositionnelle. Bien sûr, un même nom peut jouer dans plusieurs ordres par une espèce particulière de métonymie : dans « l'autobus a un pneu crevé », « autobus » sert à désigner une entité du premier ordre tandis que, dans « l'autobus est à 5 heures », « autobus » sert à désigner par métonymie²³ un événement, c'est-à-dire une entité du second ordre – c'est la nature du prédicat qui contraint cette interprétation, dans une langue comme le français où une telle métonymie est autorisée.

Ce qui est commun à une complétive en *que* du français ou par simple enchâssement comme en anglais et à la construction faisant intervenir en turc ce que le regretté L. Bazin appelait « nom complexe de réalité », le nom d'action REALIS en *-dlk* (par opposition au nom d'action en *-mE*, IRREALIS), c'est qu'elles sont, en dépit de la différence de structures, orientées non plus vers un participant particulier à l'action ou l'événement, mais vers cette action ou cet événement lui-même, et, par conséquent, le fait que la construction subordonnée constitue la désignation d'une entité d'ordre supérieur à un²⁴.

23. Sans qu'il y ait lieu de spécifier s'il s'agit du « départ », du « passage » ou de l'« arrivée » de l'« autobus ». Cette métonymie n'est pas possible dans toutes les langues ; dans beaucoup, on doit expliciter quel événement (entité du 2nd ordre) on désigne. Cf. la notion de « métonymie intégrée » de G. Kleiber.

24. Si nous disons « entité d'ordre supérieur à un » sans plus de précision, c'est que les complétives en *que* du français ou en *that* de l'anglais aussi bien que le « nom complexe d'action » en *-dlk* du turc, ne permettent pas de distinguer entre entités du second, troisième et quatrième ordres – si on accepte d'assimiler, avec Simon C. Dik (*The Theory of Functional Grammar. Part I : The structure of the Clause*, Dordrecht, Foris Publications, 1989, p. 50 et note 4), l'énonciation à un quatrième ordre de calcul :

Turc :

<i>gel</i>	<i>-diğ</i>	<i>-iniz</i>	<i>-de</i>
venir	N.d'Action	Poss2pl	Loc

= français :

« quand vous êtes venus » (2nd ordre)

vs turc :

<i>Paris'</i>	<i>-e</i>	<i>gel</i>	<i>-diğ</i>	<i>-iniz</i>	<i>-i</i>	<i>bil</i>	<i>-iyor</i>
NP	Dir	venir	N.d'Action	Poss2pl	Accus	savoir	PréstProgr

= français :

« il sait que vous venez/êtes venus à Paris » (3^e ordre)

vs turc :

<i>Mehmet</i>	<i>siz</i>	<i>-in</i>	<i>hasta</i>	<i>ol</i>	<i>-duğ</i>	<i>-unuz</i>	<i>-u</i>	<i>ban</i>	<i>-a</i>	<i>söyle</i>	<i>-di</i>
NP	2pl	Gén	malade	être	N.d'Action	Poss2pl	Accus	1sg	Dir	dire	Pft

= français :

« Mehmet m'a dit que vous êtes/avez été malades » (4^e ordre)

La comparaison entre les deux types de langues impose donc de passer à un niveau d'abstraction supérieur avec le recours à l'idée d'orientation vers l'action ou l'événement, c'est-à-dire, en fin de compte, avec le recours à la notion d'ordre d'entités et d'ordres de calcul.

Notre troisième exemple sera emprunté aux langues à séries verbales. On appelle « séries verbales » un ensemble de deux ou plus de deux verbes pouvant chacun fonctionner comme verbe unique d'une proposition – ce qui veut dire, entre autres, qu'aucun d'eux n'est à une forme non finie – ; ces verbes en série entretiennent entre eux une relation plus étroite (étroitesse dont il faudra spécifier les manifestations) que de simple coordination sans marque, du genre du français *il frappa, entra et découvrit le cadavre*. Mais, à côté de séries verbales du type, éventuellement ambigu, « sortir + fumer » pour « sortir en fumant » ou « sortir (pour) fumer » où l'un des deux verbes serait, dans une langue comme le français, à une forme non finie, on trouve très souvent aussi des séries dites « asymétriques »²⁵, où l'un des deux verbes appartient à un inventaire plus ou moins limité tandis que l'autre verbe appartient à un inventaire ouvert. L'un des deux verbes peut être en effet l'équivalent d'un auxiliaire d'aspect ou de temps, comme « faire telle ou telle action » + « finir » pour « finir de... »²⁶ ; ou bien l'un des deux verbes est l'équivalent de préverbes ou de particules directionnels, comme un « porter » + « (s'en) aller » pour « emporter » vs « porter » + « venir » pour « apporter »²⁷ ; ou bien encore l'un des verbes est l'équivalent d'une préposition, comme un « dire qqch » + « donner à qqn » pour « dire

Cf. anglais :

*John saw that Mary was pregnant, but Peter didn't see it (*so)*

vs

*John thought that Mary was pregnant, but Peter didn't think so (*it)*

vs

John said that Mary was pregnant

25. Depuis Aikhenvald et Dixon (éd.), *Serial verb constructions : a cross-linguistic typology*, Oxford University Press, 2005.

26. Yoruba :

<i>mo</i>	<i>kà</i>	<i>á</i>	<i>tán</i>
1sg	lire	3sg	finir

« j'ai fini de le lire »

27. Yoruba :

<i>o</i>	<i>gbé</i>	<i>é</i>	<i>wá</i>	/	<i>lọ</i>
3sg	soulever	3sg	venir	/	aller

« il l'apporte/il l'emporte »

qqch à qqn »²⁸ ou un « prendre qqch » + « faire telle ou telle action » pour « faire qqch avec tel ou tel instrument »²⁹, etc. ; on trouve souvent, également, un verbe de « dire » comme introducteur de discours rapporté³⁰, sinon comme un simple équivalent du *que* français, dans des constructions « Paul + parler + dire + lui + venir » pour « Paul a dit qu'il viendrait » ou « Paul + penser + dire + Pierre + venir » pour « Paul pensait que Pierre viendrait », où un verbe « dire » apparaît là où nous avons un *que* en français. Ces séries « asymétriques » sont le lieu de phénomènes de grammaticalisation, grammaticalisation qui peut être parvenue à divers degrés, au point de donner naissance à des particules, des prépositions ou des subordonnants qui n'auront plus rien de verbes en synchronie et dont l'origine verbale n'est plus qu'une question d'étymologie. Ces phénomènes sont attestés dans de très nombreuses langues appartenant aux familles les plus diverses et sont bien connus des typologues. Si les phénomènes de grammaticalisation sont très fréquents et peuvent être parvenus à des degrés plus ou moins avancés, il n'en demeure pas moins que les constructions sérielles, dans les langues qui en possèdent, demeurent, très souvent, en synchronie et sur de longues périodes, c'est-à-dire de manière tout à fait stable, un cadre syntaxique littéralement omniprésent.

Le cas qui nous occupera en premier ici – parce qu'il est simple et bien connu – est celui où un des verbes marque un rôle sémantique supplémentaire, comme dans un « prendre ou utiliser + marteau + frapper » pour « frapper avec un marteau », ou bien où un des verbes marque une fonction syntaxique, comme avec un « prendre + porte + fermer » pour « fermer la porte », où « prendre » a la valeur d'une marque de complément d'objet ou d'accusatif³¹. Pour

28. Yoruba :

<i>mo</i>	<i>sọ</i>	<i>fún</i>	<i>ọ</i>
1sg	dire	donner	2sg

« je te dis »

29. Yoruba :

<i>mo</i>	<i>fì</i>	<i>àdà</i>	<i>gé</i>	<i>ìgì</i>
1sg	prendre	machette	couper	bois

« je coupe du bois avec la machette »

30. Chinois :

<i>tā</i>	<i>gàosu</i>	<i>wǒ</i>	<i>(shuō)</i>	<i>nǐ</i>	<i>tóu</i>	<i>téng</i>
3sg	dire	1sg	dire	2sg	tête	avoir-mal

« il me dit que tu avais mal à la tête »

31. Yatye :

<i>ìywi</i>	<i>awá</i>	<i>utsì</i>	<i>ikù</i>
garçon	prendre	porte	fermer/ée

« le garçon ferma la porte »

nous en tenir à notre premier exemple, celui du « marteau », qu'y a-t-il de commun entre un « instrumental » qu'on aurait en sanskrit par exemple³², une préposition comme « avec » et un verbe « utiliser » ou « prendre » – si on laisse de côté, pour l'instant, la différence de spécification existant entre un verbe approprié comme « utiliser » ou un cas approprié comme l'instrumental en sanskrit, et un « prendre » ou un « avec », qui sont sous-spécifiés ?

Ce qu'il y a de commun est l'expression d'un rôle sémantique, c'est-à-dire d'une relation entre une certaine action exprimée par un verbe et ses compléments et un objet auquel est assigné le rôle d'instrument, c'est-à-dire une relation prédicative au sens plus abstrait, sémantico-logique pourrait-on dire du terme, entre l'action principale et l'objet instrument³³. Selon les langues, cette relation prédicative est exprimée, dans le cas des langues à séries verbales, par un verbe, dont le sujet est le même que celui du verbe plein et l'objet est l'élément introduit dans l'action à titre d'instrument, ou par une préposition, comme en français (ou tout autre type d'adposition), ou par un cas, dans les langues où un cas est spécifique de ce rôle sémantique (l'instrumental en sanskrit ou l'ablatif en latin). Dans d'autres langues, ce rôle sémantique serait marqué par un affixe intégré à la forme verbale, sous la forme de ce que l'on appelle un applicatif, dans une construction du type « frapper-avec clou marteau » pour « frapper le clou avec le marteau »³⁴.

L'expression du rôle sémantique est donc diversement associée selon les langues, à un cas, une adposition, un verbe ou une marque d'applicatif ; pour saisir l'unité entre les différentes constructions, on doit graver un degré d'abstraction supplémentaire qui consiste à

chinois :

wǒ	bǎ	chá-	bēi	dǎ	-pò	le
1sg	MObj	thé	tasse	heurter	casser	Enonc°

« j'ai cassé la tasse à thé (exprès) »

32. Sanscrit :

ātmanah ...	padam	vimānena	vigāhamāṇah
Réfl+GénSg	domaine+Accus	char+Instr	pénétrer+PtcpePréstMoyNomMascSg

« il pénétra dans son propre domaine au moyen d'un char »

(Raghuvamça XIII 1, dans Renou, *Grammaire sanscrite* [éd. 1961], parag. 219b)

33. Ce qui peut être symbolisé sous une forme comme : Rôle_{instr} (X,z). Il ne s'agit pour nous que de représentations et de notations visant à décrire les signifiés de signes dégagés selon une méthode essentiellement saussurienne. Il ne faut y chercher aucune hypothèse sur le fonctionnement de l'esprit, ni aucun modèle abstrait a priori d'une grammaire universelle dont les langues naturelles ne seraient que des « applications » au sens mathématique du terme.

34. Kinyarwanda (tons non notés) :

n-	da-	andik	-iish	-a	i-	mashiini	u-	rw-	aandiko
1sg	Prést	écrire	ApplInstr	Mode	PPf+MCl	machine-à-écrire	Ppf	Mcl	lettre

« j'écris la lettre à la machine »

voir dans les rôles sémantiques eux-mêmes des prédicats sémantiques relationnels diversement associés en tant qu'atomes de sens, ce qu'on appelle des sèmes, à des verbes, des prépositions, des cas, des affixes d'applicatifs, etc.³⁵

Mais on doit aller plus loin. Dans le cas où la marque est sous-spécifiée, non appropriée, comme le « prendre » de « prendre marteau frapper clou » ou le *avec* du français qui marque aussi bien l'accompagnement et bien d'autres relations – *je suis parti me promener avec ma voiture/avec Marie/avec mon parapluie*, aussi bien que *avec le beau temps, je suis parti me promener* –, ce qui apparaît, c'est que la spécification du rôle d'instrument du régime d'« avec » ou de l'objet de « prendre » est assurée par la présence dans ce régime, ou cet objet, du sème « susceptible d'être l'instrument de l'action principale » : parmi ses sèmes, « voiture » a le sème « moyen de transport ». La spécification « instrument » est ainsi distribuée, mais ce qui reste en commun, c'est la relation prédicative – abstraite – attachée à l'adposition, au cas, au verbe d'une série verbale, à une marque intraverbale d'applicatif et représentable au moyen d'un $R(V, z)$, où R est plus ou moins spécifié dans l'élément qui le porte et se trouve éventuellement spécifié davantage par un sème interne à son régime (dans le cas d'un « prendre » ou d'un « avec + marteau + frapper »)³⁶.

35. Cf. A. Lemaréchal, « Causatif et voix dans les langues des Philippines et de Formose et en malgache », *SCOLIA 7* (= *La sémantique des relations actanciennes à travers les langues*, J. François (éd.), 1996, p. 129 *sqq.*, et « Théories de la transitivité ou théories de la valence : le problème des applicatifs », dans *La transitivité*, A. Rousseau (éd.), Lille, Presses du Septentrion, 1998, p. 203 *sqq.*, versions publiées des communications faites à Nancy et Lille en juin et novembre 1995, repris dans A. Lemaréchal, *Études de morphologie en $f(x, \dots)$* , Peeters, « Bibliothèque de l'Information Grammaticale », 1998, p. 147-149 ; voir également une mise au point dans A. Lemaréchal, « Quelques remarques sur les rôles sémantiques comme prédicats », *Bulletin de la Société linguistique de Paris* CI/1, 2006, p. 457-471.

36. Ce qui lie complément d'instrument (comme « avec un marteau ») et nom d'instrument (comme « marteau ») est en fin de compte une opération de diathèse – de voix, si l'on préfère –, l'instrument, de complément dans « avec un marteau » (le z de $R_{instr}(X, z)$), devient le premier argument d'un nom comme « marteau »(x) – « être un marteau »(x) = « être l'Instr de l'action *marteler* »(x). Cette analyse du nom « marteau » en termes de diathèse et de promotion de l'instrument en position de premier argument s'inscrit, il est vrai, dans le sillage du parallèle introduit par Tesnière entre actants et circonstants, au niveau des constituants, d'une part, et, d'autre part, au niveau des noms de prime, second, tiers actants et circonstants, c'est-à-dire au niveau du lexique et de la dérivation (*arrosoir*, etc.) : ce que Tesnière a oublié de préciser, c'est que ce parallèle doit passer par les notions de diathèse et de voix. Ce n'est évidemment pas un hasard non plus si nous avons proposé ce genre d'analyse : les langues des Philippines ou de Formose sur lesquelles nous avons travaillé, aussi bien que le malgache, ont une voix verbale « instrumentale » qui permet effectivement de promouvoir l'instrument en sujet de la phrase :

Comme nous l'avons vu, les séries verbales servent, dans les langues qui en possèdent, à bien d'autres choses qu'à introduire des rôles sémantiques supplémentaires. La tendance récente a été plutôt, à juste titre, de faire ressortir l'hétérogénéité effective du phénomène, quitte à le faire éclater, ce qui est plus contestable. En effet, quelle que soit la valeur de la construction sérielle, on a toujours du point de vue du signifiant, un seul et même cadre :

$N + V_1 \pm N + V_2 \pm N$

que ce soit dans :

« Paul sortir fumer »

ou :

« Paul sortir bureau fumer cigarette »

dans :

« Paul vouloir sortir »

ou :

« Paul vouloir Jean sortir »

dans :

« Paul prendre marteau enfoncer clou »

dans :

« Paul prendre porte ouvrir (ou ouvert(e)) »

dans :

« Paul heurter tasse casser (ou cassé(e)) »

dans :

« Paul frapper Jean mourir », etc.

Ces différentes valeurs sont, sauf cas d'ambiguïté bien circonscrits, parfaitement restituables, mais, alors qu'elles sont spécifiées dans les langues du type du français par des différences morphologiques et structurales, elles ne le sont pas du tout dans les constructions sérielles. Ce qu'il ne faut pas faire, c'est évidemment attribuer, de manière ethnocentrique, ces valeurs à des phénomènes syntaxiques

Tagalog :

<i>i-p-in-am-</i>	<i>bili</i>	<i>ko</i>	<i>n-</i>	<i>ang</i>
VoixInstr+Acc	acheter	Poss-Agt1sg	Gén	Art

<i>sapatos</i>	<i>ang</i>	<i>pera</i>	<i>mo</i>
chaussures	Art	argent	Poss2sg

« j'ai acheté des chaussures avec ton argent » (lit. « l'argent de toi (est ce) avec quoi j'ai acheté des chaussures »)

On mesure ici le bénéfice pour la linguistique générale de l'aller et retour entre diversité des langues et théorisation : éclairer les langues plus connues au moyen des langues moins connues, révéler des phénomènes non ou moins visibles dans les langues plus connues grâce aux langues moins connues.

et/ou morphologiques inexistants, ce qui revient, le plus souvent, à analyser la structure des traductions en croyant analyser celle des originaux. De nouveau, on se retrouve dans la situation de comparer des langues ou des « structures avec » marquage et des langues ou des « structures sans » marquage ; de nouveau, il faut appliquer le principe de méthode selon lequel on doit partir des « langues ou structures sans » pour expliquer les « langues ou structures avec », et non l'inverse, et se demander comment les « structures sans » (marquage segmental), que sont les séries verbales, peuvent fonctionner aussi bien que les « structures avec ».

De fait, on peut dire que l'interprétation des séries verbales repose largement sur des inférences à partir de la structure argumentale des éléments co-présents³⁷. Si « Paul vouloir sortir » s'interprète sans ambiguïté comme un équivalent de « Paul veut sortir », c'est que « vouloir » fait partie des prédicats qui admettent ou imposent un contenu propositionnel comme un de leurs arguments³⁸ ; si un « Paul partir probable » s'interprète sans ambiguïté comme un « il est probable que Paul parte » (ou « Paul est probablement parti » ou « Paul partira probablement »), c'est que « probable », ou tout équivalent, est un prédicat admettant, ou plutôt nécessitant, un contenu propositionnel comme un de ses arguments³⁹. Il s'agit là de caractéristiques propres à des sous-classes de prédicats particulières ; or, ce sont les mêmes prédicats dans toutes les langues qui ont ces caractéristiques, que la langue ait ou non des infinitifs, des subordonnants du type QUE. On pourrait objecter qu'il s'agit là seulement de classes sémantiques ; certes, mais ce sont ces mêmes classes sémantiques qui imposent bel et bien l'emploi de subordonnants comme *que*, d'un infinitif, d'un nom verbal, etc. En cela, c'est bien de la grammaire. Il s'agit là d'informations stockées dans le lexique avec tel mot qui les porte, c'est-à-dire avec l'appartenance

37. En fait, la simple inférence fondée sur la coréférence entre arguments des verbes de la série ou sur la sélection des classes d'objets pouvant saturer ces arguments, n'est effectivement seule à jouer que là où l'interprétation n'est pas, par ailleurs, contrainte par des règles d'ordre ou d'intégration des constituants, contraintes qui sont à considérer comme de véritables marques, que nous appelons marques séquentielles et marques intégratives. Ainsi, le chinois oppose clairement des séries étroitement liées (les « verbes composés résultatifs », où le O de $V_1 = S$ de V_2 est rejeté après V_2 et où V_1 et V_2 ne peuvent être séparés que par *bu* (la négation) et *de* (potentiel), et des séries verbales moins étroitement liées (ainsi que des verbes-prépositions en position préverbale vs post-verbale, etc.).

38. Ce que Givon appelle « Verbs with sentential complements » (T. Givon, *Syntax*, I, 1981 [1^{ère} éd.], p. 117-125). Dans les langues où l'on a un « Paul sortir (est) la volonté de Pierre », le contenu propositionnel est le sujet et non l'objet de ce prédicat (voir note suivante). On notera qu'il existe aussi des langues où l'on a « Paul vouloir sortir ».

39. Ce sont les « Predicates with sentential subjects » de T. Givon, *op. cit.* (n. 38), p. 94-96.

du mot concerné à telle sous-classe particulière, appartenance qu'il faut considérer comme une véritable marque, non segmentale, mais catégorielle. L'absence de marques est ici à comprendre une fois de plus comme absence de marque segmentale (c'est-à-dire consistant en une suite de phonèmes) comme le sont les prépositions, conjonctions, marques de cas, marques de participes, d'infinitifs, etc. ; on découvre que, souvent, si les « structures sans » fonctionnent sans l'élément segmental présent ailleurs, c'est que les informations nécessaires sont portées par d'autres éléments non segmentaux, qui sont aussi des marques : l'ordre des mots (marques séquentielles), des phénomènes marquant l'intégration des constituants dans des constituants plus larges et de niveau supérieur comme les différents types de *sam̐dhi*, l'accent, l'intonation, etc. (marques intégratives), et l'appartenance à une catégorie stockée avec le lexique (marques catégorielles) sont autant de marques qui, selon notre expression de 1983, se « superposent »⁴⁰. Cela nous amène à rappeler un autre point de méthode, essentiel à nos yeux, qu'on pourrait résumer par les mots : « rendre à César ce qui est à César », en l'occurrence, rendre aux marques non segmentales ce qui leur revient dans l'interprétation des énoncés.

On a là des outils à la fois pour cerner les marques à partir de leurs signifiants, qui consistent en segments, en types de séquence, en catégorisations stockées avec le lexique, et pour cerner la valeur de ces marques. Le signe, selon sa définition saussurienne, se trouvera délimité par l'intersection entre ces différents éléments de signifiant et les différences de valeur⁴¹, définies ainsi de façon suffisamment abstraite. La comparabilité entre les langues se trouvera ainsi assurée par une tension extrême vers une atomisation des signes : le plus petit atome de sens qu'on puisse associer au plus petit atome de forme, au sens étendu que nous venons de définir, qui, à côté d'éléments segmentaux, donne leur place aux informations véhiculées par l'ordre des constituants, leur appartenance catégorielle et leur intégration à des constituants les englobant.

Cette atomisation correspond sans doute à une situation extrême ; ce qu'on constate souvent, c'est que des paquets de valeurs sont associés à des paquets de phénomènes formels, sans qu'on puisse assigner, de manière récurrente, un élément particulier du paquet de

40. A. Lemaréchal, « Sur la prétendue homonymie des marques de fonction : la superposition des marques », *Bulletin de la Société linguistique de Paris* LXXVIII/1, 1983, p. 53-76.

41. Cf. G. Lazard, « Qu'est-ce qu'une langue », *Bulletin de la Société linguistique de Paris* CI/1, 2006, p. 1-28, et « Vers une typologie scientifique », *La linguistique* 44, 2008, p. 13-24.

valeurs à un élément particulier du paquet de phénomènes formels, ce qui assurerait que l'association entre valeur et forme se fait bien au niveau atomique. Ce qui est sûr – et c'est un autre point de méthode essentiel –, c'est que si on ne cherche pas à dégager l'association entre forme et sens jusque dans ses plus petits éléments, on ne risque pas de découvrir de telles associations, quitte à identifier par la suite les éléments de valeur associés globalement à tel ou tel élément d'extension plus vaste.

Cette position qu'on peut dire ultra-saussurienne assure aussi bien la description la plus fidèle des phénomènes de chaque langue particulière que les généralisations, de proche en proche, de plus en plus précises, à des types de langues ou de phénomènes, c'est-à-dire aussi bien la possibilité de les décrire que de les comparer et d'en faire une théorie générale. On ne voit pas comment il pourrait exister des « concepts comparatifs », comme en propose Martin Haspelmath⁴², qui ne seraient pas en même temps « descriptifs », et qui ne seraient pas en même temps « généraux » : le contraste entre les langues amène seulement à décrire les signifiés de façon plus abstraite et à les fragmenter davantage du point de vue de leur association aux signifiants, pris au sens large et non limité à ce qui est purement segmental.

*

* *

M. Gilbert LAZARD intervient après cette communication.

M. Bernard POTTIER présente les observations suivantes :

Il est agréable d'entendre en ces lieux une communication de linguistique générale, car nous sommes ici tous des praticiens d'une ou plusieurs langues et nous nous sentons concernés par la problématique de cette discipline.

Vous abordez plusieurs questions centrales concernant le processus que vous recommandez : **décrire, comparer, théoriser**, en prenant

42. Cf. M. Haspelmath, *op. cit.* (n. 3), et notre commentaire critique dans « La valse des étiquettes entre "voix" et "focus" dans les descriptions des langues des Philippines et de Formose : quelques réponses à Haspelmath », dans *Au commencement était le verbe. Syntaxe, sémantique et cognition. Mélanges en l'honneur du Professeur Jacques François*, Fr. Neveu, P. Blumenthal et N. Le Querler (éd.), Berne, Peter Lang, 2011, p. 327-348. Les valeurs réunies dans les « cartes sémantiques » ne nous paraissent pas, d'ailleurs, être autre chose que des atomes de signifiés, apparemment exportables de certaines langues à d'autres, et dont seule la réunion caractérise chaque langue par opposition aux autres.

soin de réamorcer constamment la boucle afin d'aboutir à ce niveau d'**abstraction** susceptible de cerner les concepts fondamentaux des mécanismes langagiers ; et il n'y a naturellement là rien d'**arbitraire**.

Je ferai quelques commentaires sur cinq points.

1.- Signifiant et signifié

Définir le **signe** comme un rapport entre un **signifiant** et un **signifié** est valable dans les grandes lignes. Mais les dérogations sont nombreuses et révélatrices.

On ne peut attribuer un **signifié** à chaque **signifiant** identifiable. Ainsi, dans *Qu'est-ce que c'est ?*, il y a une marque intonative, et 6 composantes morphémiques, dont seul le dernier élément est variable (cf. *qu'est-ce que c'était*), alors que dans des langues voisines de la nôtre, on aura seulement trois ou deux composantes (esp. ¿ *Qué es ?*). Il y a donc eu une agglutination de signifiants.

L'expérience montre que certains signifiants n'ont pas de signifié (comme le *t* de *va-t-il*, euphonique sur le modèle de *est-il*), et que certains signifiés n'ont pas de signifiant immédiatement observable. En français, *je nage*, selon le contexte et la situation, peut se référer à une **virtualité** (*je sais nager et cela m'arrive*) ou une **actualité** (*je suis en train de nager*) alors que plusieurs langues doivent marquer la différence.

L'intégration des signifiants peut révéler une intégration des signifiés, comme dans l'**actuel** *il joue au rugby, regarde-le* devenant un **inactuel** *il joue au rugby tous les dimanches* jusqu'à l'expression d'un savoir intégré, *c'est un rugbyman*.

Parallèlement à ce passage d'un voir à un savoir, on observe également une intégration lorsque *avoir* devient *être* : *il n'a qu'une jambe* > *il est unijambiste*.

2 -. Le rôle fondamental en syntaxe du contenu lexical

Vous avez raison de rappeler que le contenu sémantique du lexique est un élément que les grammairiens, surtout les formalistes, oublient trop. Dans votre exemple *je suis parti me promener avec ma voiture, avec Marie, avec mon parapluie*, ce sont bien les relations **isosémiques** entre les lexèmes qui conduisent aux interprétations adéquates, comme le montreraient des paraphrases comme *Marie et moi sommes partis* et non *Mon parapluie et moi sommes partis*, si ce n'est que par humour.

En fait chaque lexème évoque chez le locuteur et le récepteur un ensemble de savoir que j'appelle son **schème virtuel** : *l'autobus*, est

payant, sert à se déplacer, comporte des places assises, n'existe que dans certaines villes, a des horaires fixes, etc. et dans chaque occurrence, sans qu'on ait besoin de parler de métonymie, certains de ces **traits de sens** sont actualisés.

De même le mot *porte* contient dans son **schème virtuel** des informations telles que « il faut qu'elle soit ouverte, fermée, entrebâillée, elle peut être vitrée, se fermer avec une clé » etc.

3.- La copule et le zéro

Votre interprétation des langues avec ou sans copule me convient parfaitement.

Ce qui a un caractère universel, c'est le besoin d'établir un rapport entre un **support** auquel je vais appliquer un **apport** dit **prédicatif**, et je parlerais plutôt de prédicat **sémantico-syntaxique** que de **prédicat syntaxique**. Cette combinaison forme, ainsi que vous le dites, un énoncé correct et complet, et réalise de la sorte le désir de communiquer de l'information.

De *Paul*, je dis *boulangier, blond, stupide, chasseur de sanglier*, et j'exprime cette relation en utilisant les ressources morphosyntaxiques de la langue choisie.

Donc j'appuie cette vision qui consiste à prendre comme base les **structures sans** que vous trouvez à travers les langues pour passer ensuite aux **structures avec**, à interpréter dans chacun des cas.

4.- Le segmental et l'environnement

Vous réhabilitez avec raison les marques non-segmentales (ordre, intonation, signes graphiques, gestes, accent, harmonie vocale...). Ce sont vos exemples de langues dans lesquelles les éléments significatifs ne se trouvent pas forcément exprimés par une morphologie explicite.

En français, *Jean est inquiet par nature* se dit comme *Jean est inquiet avant son examen*, et seul le contexte détermine la spécificité de *l'inquiétude* qui affecte Jean, alors qu'en espagnol on utilisera une marque distinctive : *Juan es inquieto* dans le premier cas et *Juan está inquieto* dans le second.

5.- Sur les trois ordres

Je suis par contre un peu réservé sur la distinction des trois ordres, reprise de Lyons.

Les objets concrets seraient liés à l'**espace** : mais nous pensons que toute entité est une existence qui, pour **être**, doit **durer**, ne serait-ce qu'un instant, comme dans la physique moderne.

Le second ordre, celui des événements, serait lié au **temps** : je dirai plutôt qu'il s'agit d'une prédication sur une base impliquant l'**espace-temps**.

Dans une note, vous décrivez *entrer* sous la forme suivante : « *x* est un mobile et *y* une portion d'espace sous-catégorisée comme lieu, lui-même sous-catégorisé comme ayant un intérieur ». Un « mouvement » est justement caractérisé par une **entité** qui se meut dans l'**espace** pendant un certain **temps**.

Le recours à un graphisme peut intégrer clairement ces propriétés, et il permet de former un ensemble de données, comme *sortir*, *rester*, *s'approcher*, *s'éloigner* : je vous renvoie aux schèmes de Jean-Pierre Desclés ainsi qu'à ceux que j'utilise dans mes publications.

Quant au troisième ordre, où interviennent selon vous des concepts comme *possible*, *vrai* ou *bien*, ce sont les **modalités énonciatives**, de la responsabilité du locuteur.

C'est de **modalité** également qu'il convient de parler lorsque vous citez *vouloir* ou *probable*, qui demandent des « contenus propositionnels ».

Voilà un extrait des réflexions qui m'ont été inspirées par votre très riche contribution.

M. Jean-Pierre MAHÉ, Président de l'Académie, ainsi que MM. Robert MARTIN et Charles de LAMBERTERIE interviennent également après cette communication.

LIVRES OFFERTS

M. Michel ZINK, Secrétaire perpétuel de l'Académie, a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le troisième fascicule de l'année 2010 des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (juillet-octobre). Il rassemble les textes de neuf communications et trois notes d'information, ainsi que les recensions de 28 ouvrages présentés en hommage à l'Académie.

Comme à l'accoutumée, on y trouvera le rapport présenté par M. Bernard Pottier sur la 84^e session annuelle de l'Union Académique Internationale (UAI) ainsi que le rapport d'activité de l'École française d'Extrême-Orient, lu par son directeur, M. Franciscus Verellen, membre de l'Académie. Cette